



CHSCT-M

Compte-rendu CFDT

6 mars 2018

Étaient présents

CFDT : Gwenaëlle L'HUILLIERE, Pascal MAUCHAMP
CGT – UNSA

Boycott de FO

Présidence : Mme Régine ENGSTRÖM – **Secrétaire Générale**

Ministère : M. GUYOT Patrice – Adjoint à la SG, M. CLEMENT Jacques - DRH, Mme AMSON Anne - cheffe du Service du développement professionnel et des conditions de travail , Mme PALUD-GOUESCLOU Isabelle - cheffe de PSPP, Mme CEGLARSKI Claudine - cheffe de bureau PSPP1, LEPAGE François, Adjoint à la sous-directrice, LOFFICIAL Loïc - adjoint à la cheffe de bureau PSPP1, M. MAUCEC Laurent - chef du pôle prévention, Mme YAHYAOUI Hassina - chargée d'études au bureau de la prévention, Mme GUERBER Yolande - Inspecteur Santé Sécurité au Travail, M. LE DALL – adjoint à la DIT

Préalable CFDT

Madame la secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

Suite à nos demandes répétées, nous avons obtenu un rapport sur la mise en œuvre de l'instruction ministérielle du 19 août 2014 relative à la prévention des risques psycho-sociaux. Il va être présenté à cette séance et nous en sommes satisfaits.

Toutefois, nous signalerons encore la difficulté que nous rencontrons pour effectuer notre mission d'accompagnement des agents lors des restructurations perpétuelles dans nos ministères.

En effet, nous avons bien entendu nos ministres lors de la rencontre du 16 février dernier sur Action Publique 2022 et sur les nombreuses modifications qui vont être apportées mais non validées pour l'instant ...

Croyez-vous, madame la présidente, que les personnels placés sous votre autorité sont dupes voire stupides ? Les « révélations » tenues lors des cérémonies de vœux ont eu l'effet « boule de neige » et la communication (en tous cas non officielle) fonctionne à merveille !

Les agents sont en attente de réponses claires et précises, ils en ont assez des discours de politiciens ! Nous sommes dans une société qui appréhende le changement alors quand il est subi après de nombreuses tergiversations, imaginez un peu le niveau de stress !

Merci de votre écoute

Réponse de madame la présidente :

- toutes les réorganisations seront présentées au CHSCT-M dès lors qu'elles impacteront les conditions de travail. Il y aura des débats avec les organisations syndicales au cours du 2^e trimestre.

Motion proposée par la CGT écrite en collaboration avec l'UNSA et la CFDT :

"Le travail des CHS puis des CHSCT depuis les années 80 dans les services équipement a permis de faire progresser l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des agents mais il y a encore du travail pour ces instances. Les annonces de fusion des instances dans la Fonction publique ne nous rassurent pas. Nous tenons à affirmer la nécessité de maintenir les CHSCT des services ainsi que le CHSCTM indépendamment des comités techniques dans le futur."

VOTE : **POUR** à l'unanimité des organisations syndicales présentes

- aucune décision n'est prise sur le devenir des DIR, rien n'est encore porté à l'arbitrage. Ce ne sont que des scénarios possibles, rien de précis à ce moment.

La CFDT demande qu'il y ait une vraie proposition de négociation en amont avec la participation des partenaires médico-sociaux et non une fois que tout sera ficelé.

- La SG répond que tout ne sera pas négociable mais qu'il y aura, autant que possible, des débats avec les organisations syndicales pour prise en compte. Elle a bien entendu notre attachement à faire du véritable accompagnement et notre volonté de jouer notre rôle correctement.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT-M du 6 mars 2018 (pour avis)

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

2/ Présentation des tableaux de suivi des accidents graves, mortels et des suicides (pour information)

La question des effets post traumatiques est de plus en plus fréquemment prise en compte et mentionnée dans le suivi des accidents. La CFDT se félicite de cette avancée notable mais demande à ce que l'effort se poursuive.

M. Le Dall précise que 2 groupes de travail ont été mis en place suite à la demande du chef de cabinet de Mme BORNE.

Suite à son intervention, la CFDT précise que dans son environnement fédéral elle travaille avec les concessionnaires des autoroutes privées, qu'elle a demandé lors des rencontres au cabinet des groupes de travail sur le travail sous circulation et qu'elle demande une réunion conjointe (concessionnaire et DIR).

M. Le Dall répond que les responsables des concessionnaires d'autoroutes refusent catégoriquement de donner des autorisations d'absence pour une réunion en commun mais préfèrent une table ronde, des ateliers de travail.

Cherchez l'erreur !!

3/ mise en œuvre du plan d'action de prévention (pour information)

Un point d'étape est effectué sur les 2 groupes de travail mis en place par la DRH :

- Accidentalité des personnels d'exploitation : prochaine réunion le 13 mars 2018 (il s'agit de traiter des personnels d'exploitation dans un premier temps puis des autres corps par la suite).
- Traçabilité de l'exposition à l'amiante : prochaine réunion le 20 mars 2018

4/ mise en œuvre de l'instruction gouvernementale du 19 août 2014 relative à la prévention des RPS (pour information)

Un point d'étape nous a été présenté ainsi que les orientations.

Nous ne pouvons nous satisfaire du taux de réponses et de mise en œuvre d'une instruction de 2014 !

Nous demandons à la SG d'intervenir auprès des services qui refusent de se plier à leurs devoirs.

Nous lui demandons aussi de valoriser les services qui ont fait des choses et de les partager.

Réponses :

Il y a une progression par rapport à l'année dernière, nous allons vers le mieux mais ce n'est pas satisfaisant.

Un rappel ciblé sera effectué cette année auprès des « mauvais élèves ».

Un focus particulier sera effectué sur les cadres managers. Il y a une véritable réflexion à mener sur les cotations de postes et sur l'aide au choix de postes. Lors de la campagne d'entretien professionnel des cadres, il est demandé une implication dans une action de management (formation et parcours professionnel).

Tout le monde ne peut pas manager, certains ont des expertises hors management qu'il faut valoriser et exploiter.

Pour que la démarche soit constructive et vivante il faut que toute la chaîne soit sensibilisée et adhère à l'idée.

CFDT : afin d'aider certains cadres, nous pourrions leur proposer de se rapprocher de l'ARACT. Bien sûr cela a un coût. Est-il possible de négocier ?

5/ Rapport des ISST sur leur activité et leurs perspectives de travail (pour information)

Le manque de médecins de prévention relevé dans ce rapport a des effets transversaux induisant des difficultés dans différents domaines, et cette situation génère des effets dommageables sur la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail dans notre ministère.

Le rapport demande à ce que les acteurs de prévention (ASS, MP, CP...) dans les services soient opérationnels pour pouvoir mettre en œuvre la politique dans ce domaine.

Pourquoi ne pas valoriser le rôle des CP en les indemnisant comme à VNF ?

6/ Fiche de recommandations sur les règles de sécurité pour les agents bénéficiaires de l'indemnité kilométrique..

Une maquette, issue de celle du Cerema sous forme d'un triptyque nous a été présentée. Elle est volontairement élaborée de façon ludique afin d'être agréable à lire par l'ensemble des agents.

L'expérimentation du Cerema sera prolongée au-delà de septembre.

7/ Journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail du 28 avril 2018.

Le sujet retenu est celui des TMS.

La journée aura lieu le 3 mai 2018 car le 28 avril est un samedi.

Prochain CHSCT-M : 19 juin 2018